
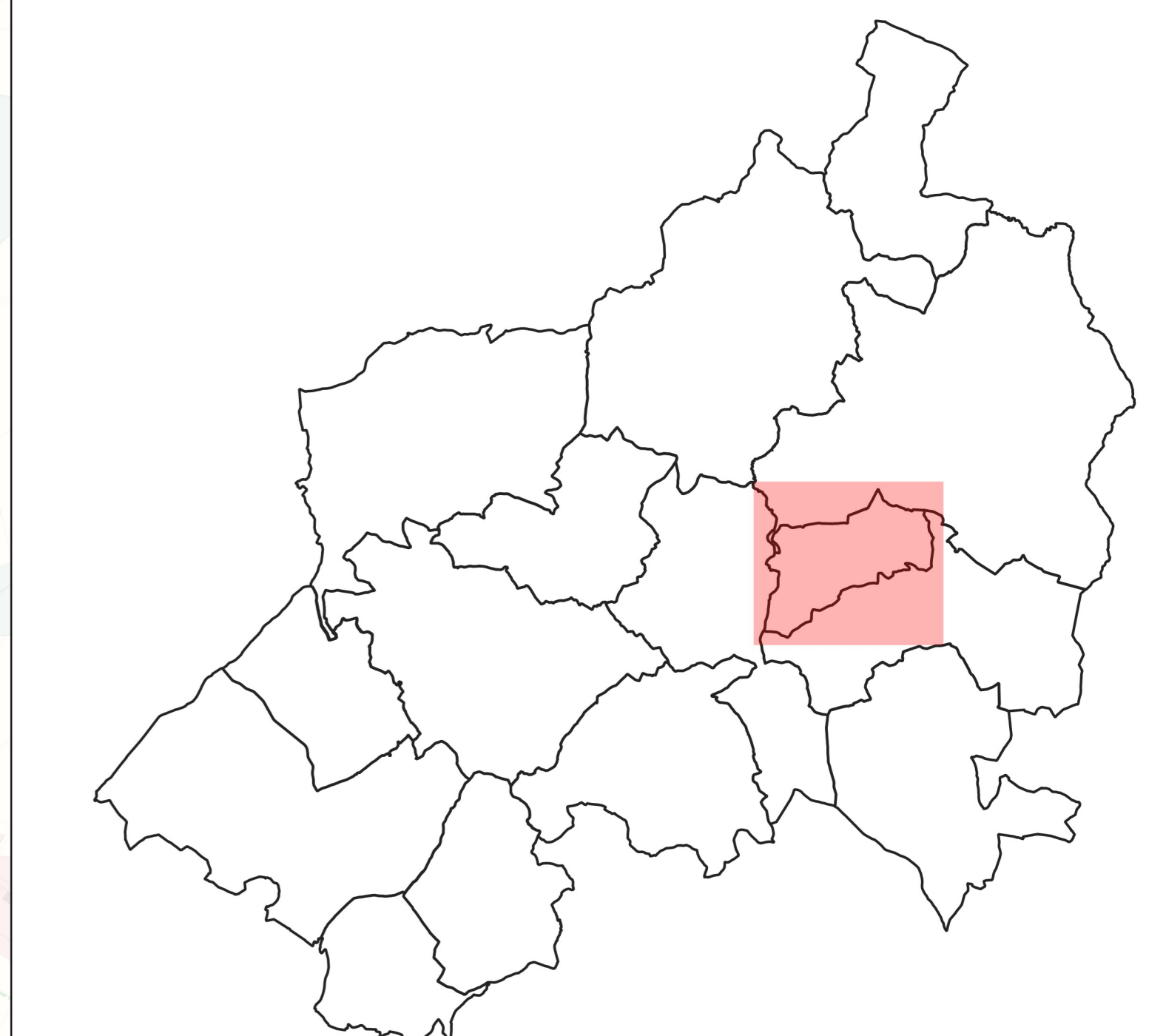


- Les prescriptions graphiques**
- Prescription surface**
- Emplacement réservé
 - Les secteurs naturels patrimoniaux
 - Zone humide avérée
 - Zone à dominante humide
 - Réservoir de biodiversité
- Les risques :**
- Périmètre du Cizj
 - Périmètre du PPRN
- Prescription point**
- Bâtiment pouvant changer de destination
 - Le patrimoine paysager et bâti
 - Le patrimoine naturel
 - Les éléments de paysage à préserver
- Prescription linéaire**
- Éléments de paysage à préserver (haies)
 - Les sentiers à préserver ou à créer
- Secteur de projet**
- Site d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - SPR de Goujounac
- Données relatives au territoire**
- Limite communale
 - Cours d'eau
 - Bâtiment
- Périmètre du zonage**
- Ua : centre ancien et zone urbaine dense
 - Ub : hameau peu dense ou diffusion urbaine peu dense
 - Uc : extensions principalement résidentielles pavillonnaires
 - Ue : secteur à vocation d'équipement en milieu urbain ou d'importance et isolé
 - Ul : site à vocation de loisirs et tourisme
 - Ux : zone économique
 - Uxc : secteur d'activités économiques avec une dominante commerciale
 - IAU : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat
 - IAUx : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'économie
 - 2AU : secteur de développement de l'habitat à long terme
 - A : zone agricole
 - Ap : zone agricole protégée
 - Apv : zone agricole dédiée aux développements des énergies renouvelables
 - AI : activité à vocation touristique, pour laquelle des hébergements insolites sont autorisés (STECAL)
 - Ax : activité économique isolée à vocation artisanale, ayant des besoins d'extension (STECAL)
 - N : zone naturelle
 - NI : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites, qui n'entraînent pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
 - Nt : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites (STECAL)
 - Nc : construction isolée à destination d'habitat, n'entraînant pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
 - Np : Zone naturelle protégée
 - Npv : zone de développement des énergies renouvelables (photovoltaïques)



PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

3.2
RAMPOUX
DOSSIER APPROUVÉ

3_Réglement
3.2_Réglement graphique

